



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-910

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'entreprise MAGELLAN TRANSIT** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la
circulation **dans le cadre d'un déménagement qui aura lieu au 63 Rue
Saint-Martin le lundi 15 décembre 2025**

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à
modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules à moteur ou engins
à deux roues sera interdite **le lundi 15 décembre 2025, de 09h00 à 11h00** :

- Rue Saint-Malo, rue Genas Duhomme, rue Saint-Martin

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
MAGELLAN TRANSIT.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le cinq décembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

